



Commune de Gy
Législature 2007-2011
Séance du 12 mai 2011

Délibération relative à l'annulation d'un crédit d'investissement destiné à réaliser un complément à l'assainissement du village de Gy dans le secteur chemin des Vignes-du-Seigneur

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le vote d'un crédit d'investissement destiné à réaliser un complément à l'assainissement du village de Gy dans le secteur Chemin des Vignes-du-Seigneur (collecteur eaux claires, eaux usées) du 10 novembre 2005,

vu la non-utilisation de ce crédit,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité soit 7 voix pour

1. D'annuler le crédit d'investissement destiné à la réalisation d'un complément à l'assainissement du village de Gy dans le secteur chemin des Vignes-du-Seigneur d'un montant de 400'000 CHF
2. De l'enlever des tableaux des amortissements

Le Maire : A. MOTTIER